

la Turgovie, qui contenoient, le premier, une corne d'ammon, et le second, des coquilles et des madrepores. Page 103.

X I.

Sur une liqueur qui sert à reconnoître les métaux nuisibles qui peuvent être mêlés dans le vin, sans avoir d'action sur les oxides de fer, par Hahnemann.

Il prépare cette liqueur avec de l'acide tartareux et du sulfure de chaux. Page 104.

X I I.

Observations du professeur Hildebrand.

Quand on précipite par le moyen du cuivre, le mercure de sa dissolution, dans l'acide nitrique pur, on obtient le mercure dans l'état métallique; mais lorsque l'acide nitrique est mêlé d'acide muriatique, une partie du mercure précipité est à l'état d'oxide. — Si l'on expose à l'air libre une dissolution de cuivre dans l'acide nitrique, l'oxide de cuivre se précipite à mesure qu'il absorbe de l'oxigène. — Une lame de cuivre étant mise dans une dissolution de mercure par l'acide nitro-muriatique, il se forme un amalgame. — En distillant cette dissolution de cuivre, il se sublime de l'oxide verd de cuivre, qui s'élève avec l'acide. Page 112.

TABLE DES MATIÈRES,

CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

EXTRAIT d'un mémoire sur la fabrication des aciers de fonte du département de l'Isère, comparée à celle du département de la Nièvre et à celle de Carinthie. pag. 3.

Rapport du citoyen Picot, inspecteur des mines, sur la mine de wolfram de Puy-les-Mines, département de la Haute-Vienne. 23.

Observations de la conférence des mines, sur l'embranchement des houillères ou mines de charbon de terre. 27.

Notice sur la fabrication du jayet, dans trois communes du département de l'Aude, et sur quelques genres d'industries analogues établis dans les pays étrangers 35.

<i>Lettre du citoyen Malherbe à Charles Coquebert, sur le sulfate de soude.</i>	46.
<i>Mémoire pour servir à la description minéralogique du département du Mont-Blanc.</i>	47.
<i>Ouvrages étrangers.</i>	85.

JOURNAL DES MINES,

PUBLIÉ

PAR L'AGENCE DES MINES
DE LA RÉPUBLIQUE.

N° V.

Pluviose de l'an III.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DU PONT,
rue de la Loi, N° 1252.

Le renchérissement considérable des matières premières, et surtout celui du papier, oblige à porter le prix de ce journal à 26 liv. pour Paris, et 30 livres, *franc de port*, pour les départemens.

On souscrit à Paris chez DU PONT, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n° 1232; et dans les départemens, chez tous les directeurs des postes, et les principaux libraires. Les lettres et l'argent doivent être adressés *francs de port*.